

L'an deux mil dix-sept, le trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-six juin deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle des fêtes d'Ennordres, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Nombre de Conseillers en exercice : 35	Nombre de Conseillers présents : 25	Pouvoirs : 2
Conseillers titulaires présents : 25	Conseiller suppléant présent : 0	Conseillers titulaires absents : 10

1. Ouverture de séance et désignation d'un(e) secrétaire de séance,

Madame Anne CASSIER est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté du 20 mars 2017,

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 20 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté du 3 avril 2017,

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 3 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

4. Intervention de Julien GUINEBAULT, Responsable du service culturel de la mairie d'Aubigny sur Nère, dans l'éventualité d'un programme culturel commun sur le territoire de la CDC.

5. FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE : Délibération n° 2017-07-28 relative à l'attribution d'une indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté, DÉCIDE

- **Article 1^{er} :** DE DEMANDER le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 /12/ 1983,
- **Article 2 :** D'ACCORDER l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Elle sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur MONESTIER, Receveur Municipal,
- **Article 3 :** D'ACCORDER également l'indemnité de confection des documents budgétaires.
- **Article 5 :** D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice : 35	Nombre de Conseillers présents : 26	Pouvoirs : 2
Conseillers titulaires présents : 26	Conseiller suppléant présent : 0	Conseillers titulaires absents : 9

6. FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE : Délibération n°2017-07-29 visant à voter la répartition du FPIC pour l'année 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté, DÉCIDE

Article 1^{er} : D'ADOPTER cette répartition et de VOTER le tableau de répartition suivant selon les critères préalablement définis :

CDC /COMMUNES	REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE	CDC /COMMUNES	REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE
CDC SAULDRE ET SOLOGNE	145 898 €	ENNORDRES	3 317 €
ARGENT SUR SAULDRE	27 846 €	IVOY LE PRE	8 303 €
AUBIGNY SUR NERE	116 794 €	MENETREOL SUR SAULDRE	2 936 €
BLANCAFORT	10 727 €	MERY ES BOIS	6 357 €
BRINON SUR SAULDRE	12 919 €	OIZON	7 768 €
LA CHAPELLE D'ANGILLON	7 354€	PRESLY	3 558 €
CLEMONT	7 889 €	SAINTE MONTAINE	3 080 €
		TOTAL	364 744 €

- **Article 2 :** D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

7. FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE : Délibération n°2017-07-30 relative à des décisions modificatives n°1 et sur le Budget Principal en section d'investissement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté, DÉCIDE

Article 1^{er} : D'ADOPTER les décisions modificatives telles que précédemment présentées.

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

8. FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Délibération n°2017-07-31 visant à autoriser la présidente à signer une convention de mise à disposition du terrain « Le Champ des Tailles » à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne pour la viabilisation du lieu

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté, DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : D'APPROUVER la Convention entre la communauté de communes Sauldre et Sologne et la commune d'Aubigny-sur-Nère pour la mise à disposition du terrain de la zone « Le Champ des Tailles ».

ARTICLE 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer ladite convention.

9. FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Délibération n°2017-07-32 visant à autoriser l'installation de deux bornes de rechargement pour véhicule électrique supplémentaires à Blancafort et à Ennordres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté, DÉCIDE

Article 1^{er} : D'ACTER ces deux nouvelles implantations ainsi que les modalités financières de ce projet.

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout document afférent à l'installation de ces bornes.

Article 3 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération

10. FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Délibération n°2017-07-33 visant à modifier la délibération n°2017-03-05 relative aux délégations de pouvoir confiées à la Présidente par le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté, DÉCIDE

Article 1^{er} : DE MODIFIER comme suit la délibération du conseil communautaire n° 2017-03-05 Accordant délégation de pouvoirs du conseil à Madame la Présidente pour :

« Autoriser la Présidente, pendant la durée de son mandat à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente pendant la durée de son mandat à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget

Article 3 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération

11. FINANCES – ENVIRONNEMENT : Délibération n°2017-07-34 visant à accepter des créances éteintes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté, DÉCIDE

Article 1^{er} : D'ACCEPTER les créances éteintes relatives à la REOM d'un montant de 520 € à imputer sur le compte 6542.

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

12. FINANCES – ENVIRONNEMENT : Délibération n°2017-07-35 visant à autoriser la Présidente à signer l'avenant n°1 avec la Communauté de Communes des Villages de la Forêt pour l'accès à la déchèterie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté, DÉCIDE

Article 1^{er} : D'AUTORISER la Présidente à signer ladite convention pour une durée de 1 an avec la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

13. FINANCES – ENVIRONNEMENT : Délibération n°2017-07-36 visant à autoriser la Présidente à signer électroniquement les contrats, conventions et ou avenants avec Eco folio pour la perception de soutien financier au titre des coûts liés à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets papiers,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté, DÉCIDE

Article 1^{er} : D'AUTORISER la Présidente à signer électroniquement cette convention ainsi que tous documents juridiques (convention, contrat, avenant...) relatifs à la perception d'un soutien financier au titre des coûts liés à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets papiers.

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

14. FINANCES – SERVICES A LA POPULATION : FINANCES SERVICES A LA POPULATION – RAM : Délibération n°2017-07-37 visant à autoriser la Présidente à signer les renouvellements des conventions et avenants relatifs à la mise à disposition des locaux du RAM, avec les communes d'Argent sur Sauldre, d'Aubigny sur Nère et la Chapelle d'Angillon ainsi que tous les documents afférents aux coûts liés à cette mise à disposition

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté, DÉCIDE

Article 1^{er} : D'AUTORISER la Présidente à signer les renouvellements des conventions et avenants relatifs à la mise à disposition des locaux du RAM, avec les communes d'Argent sur Sauldre, d'Aubigny sur Nère et la Chapelle d'Angillon

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer les documents afférents aux coûts liés à cette mise à disposition et notamment les remboursements des charges aux communes.

Article 3 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

15. ADMINISTRATION GENERALE : Délibération n°2017-07-38 visant à créer un poste de DGS, un poste de saisonnier pour l'activité balade au fil de l'eau et un poste temporaire d'adjoint technique et à voter l'actualisation du tableau des effectifs de la CDC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté, DÉCIDE

Article 1^{er} : DE CREER un poste de Directeur Général des Services à temps plein en catégorie A

Article 2 : DE CREER un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour une durée de 2 mois dans le cadre de l'activité saisonnière Balade au fil de l'eau,

Article 3 : DE CREER un poste non permanent d'adjoint technique à temps complet pour une durée d'une semaine,

Article 4 : D'ACTUALISER le tableau des emplois de la communauté de communes comme suit pour tenir compte de l'évolution des effectifs.

Article 5 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

16. ADMINISTRATION GENERALE : Délibération n°2017-07-39 visant à voter le règlement intérieur de la CDC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté, DÉCIDE

Article 1^{er} : DE NE PAS MODIFIER le Règlement intérieur de la CDC

Article 2 : RECONDUIRE le Règlement intérieur de la CDC tel qu'il est actuellement.

Article 3 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice : 35	Nombre de Conseillers présents : 27	Pouvoirs : 2
Conseillers titulaires présents : 27	Conseiller suppléant présent : 0	Conseillers titulaires absents : 8

17. ADMINISTRATION GENERALE : Délibération n°2017-07-40 visant à acter la présentation des Rapports d'Activités de la CDC, du Service Ordures Ménagères et du SPANC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 29, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté, DÉCIDE

Article 1^{er} : D'ACTER :

- la présentation du Rapport d'Activités 2016 de la CDC
- la présentation du RPQS OM 2016 de la CDC
- la présentation du RPQS SPANC 2016 de la CDC

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice : 35	Nombre de Conseillers présents : 28	Pouvoirs : 2
Conseillers titulaires présents : 28	Conseiller suppléant présent : 0	Conseillers titulaires absents : 8

18. Objet : FINANCES : Délibération 2017-07-41 visant à acter le plan de financement révisé du projet de viabilisation de la zone « Le Champ des Tailles » à Aubigny sur Nère

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 30, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté DECIDE

Article 1^{er} : D'ADOPTER le nouveau plan de financement présenté ci-dessus,

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

19. Présentation par l'Office de Tourisme Intercommunal Berry Sologne de l'avancement du projet « Rando » Intercommunales,

20. Rapport des commissions

Commission Tourisme - 13.06.2017 :

Commission Finances Administration Générale - 20.06.2017 :

Commission Services à la Population – 21.06.2017 :

21. Questions diverses

- Présentation du bilan d'activités 2016 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30